

Le 2 mars 2026, le personnel de l'OMP a entamé une grève du zèle du pointage, imposé par la direction depuis janvier 2026.

Depuis plus de deux ans ils et elles protestent contre des détériorations dans l'organisation de leur travail (Directive sur le temps de travail des éducateur·ices et pointage). Pour les éducateur·trices, l'enjeu est de défendre les conditions de travail nécessaires à des prestations de qualité pour la population.

Tout au long de ce combat, ils et elles se sont confronté·es à un manque de considération flagrant. Très vite, il est apparu que la volonté de l'employeur n'était pas d'organiser au mieux le travail, mais d'imposer brutalement la politique budgétaire d'austérité de la droite.

Tout le personnel de l'OMP est concerné par les revendications suivantes, adoptées à nouveau par l'AG du 17 février. Aussi, en signant cette pétition, nous défendons les travailleur·euses et un service public de qualité. Nous soutenons :

- Un **maximum de 28h/semaine** en présence des élèves sur les 46h45 travaillées par les éducateur·ices spécialisé·es à temps plein ;
- **L'évaluation sérieuse et indépendante de la directive** et un moyen de considérer **toutes les heures travaillées**
- La considération de **l'encadrement des repas** par les enseignant·es spécialisé·es comme du temps d'enseignement ;
- Un cahier des charges et un cadre horaire qui respecte les exigences identifiées dans la résolution de l'Assemblée du 13.11.23 pour les ASE ;
- La **revalorisation des salaires** des éducateur·ices spécialisé·es, des assistant·es sociaux·ales et des ASE ;
- L'octroi et la stabilisation d'environ **60 équivalents temps-plein (ETP)** pour le personnel enseignant et éducatif et d'environ 12 ETP pour le personnel thérapeutique et associé !

| Prénom | Nom | Fonction | Lieu de travail | Signature |
|--------|-----|----------|-----------------|-----------|
|        |     |          |                 |           |
|        |     |          |                 |           |
|        |     |          |                 |           |
|        |     |          |                 |           |

Tout le personnel de l'OMP peut signer jusqu'au 26 avril 2026. Merci de renvoyer les feuilles par mail ou par courrier au SIT ou au SSP.

**Syndiquez-vous et rejoignez la grève du zèle !**

Voici un rappel des faits concernant la situation des éducateur·ices :

- En septembre 2023, la Direction générale a lancé une révision du cadre horaire des éducateur·trices au travers d'un groupe de travail impliquant les représentant·es du personnel. À l'automne 2024, le dialogue à ce sujet a été rompu par la direction qui a décidé de refuser les demandes du personnel et d'imposer son modèle sans concertation.
- En avril 2025 la direction de l'OMP a présenté une directive imposant un nouveau cadre horaire à ses éducateur·ices. Celui-ci augmente le temps de travail des éducateur·trices face aux élèves dans plusieurs structures réduisant ou rendant impossible l'indispensable part réflexive du travail, ainsi que les liens avec les familles et les collègues du réseau socio-sanitaire.
- Tant la direction générale de l'Office tant la Conseillère d'État ont refusé depuis toute discussion sur cette nouvelle directive, qui est entrée en vigueur en août. La prise en charge individualisée de chaque élève du spécialisée a ainsi été abandonnée au profit d'un gardiennage collectif.
- Le 8 décembre 2025, la direction de l'OMP a imposé en représailles aux éducateur·trices et aux ASE un pointage dès le 1<sup>er</sup> janvier et sans autre accompagnement qu'une capsule vidéo de 2 minutes.
- Depuis janvier 2026, tout en refusant le principe, les éducateur·trices de l'OMP se confronte à un système de pointage totalement inadapté. Ils et elles remontent à sa hiérarchie les incohérences et reçoit dans un désordre total des réponses qui le pousse à tricher en marquant des heures fictives tant qu'elles sont acceptées par la machine.

Mais les revendications du personnel ne se limitent pas à la situation des éducateur·ices. En effet, différents sujets de mécontentement sont restés sans réponse de la part de notre direction ou de notre magistrat de tutelle, démontrant le mépris général vis-à-vis du personnel :

- Malgré l'exigence d'un diplôme de niveau Bachelor depuis plus de 20 ans, les métiers concernés n'ont pas été revalorisés en conséquence. Le Conseil d'État a décidé encore dernièrement de ne pas transmettre le cahier des charges des éducateur·ices et des assistant·es sociale·aux pour qu'il soit réévalué en vue d'une revalorisation de leur salaire.
- Les assistant·es socio-éducatif·ves demandent toujours un cahier des charges et une organisation du temps de travail correspondant à la réalité de leur travail et à leurs compétences. Elles et ils restent sous-payé·es au vu de la charge importante qui leur est confiée.
- Les enseignant·es spécialisé·es travaillant dans une structure où les repas sont encadrés ne voient pas ce temps considéré comme étant des heures d'enseignement.
- Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil refusent l'octroi et la stabilisation d'environ 60 équivalents temps-plein (ETP) pour le personnel enseignant et éducatif et d'environ 12 ETP pour le personnel thérapeutique et associé.

**Syndiquez-vous et rejoignez la grève du zèle !**

Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT) • Rue des Chaudronniers 16 • CP 3135, 1211 Genève 3 • +41 22 818 03 00 • sit@sit-syndicat.ch

Syndicat des services publics (SSP-VPOD) • Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève • +41 76 296 32 69 • secretariat@sspge.ch